

ARRETE DAJI/2024/SIGNATURE/088 Portant délégation de signature

à

Monsieur Charlie BARLA Directeur de la Cité de l'Innovations et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu	le Code de l'éd	ducation, notamment	ses articles l	L. 711-11 et L	. 712-2,
----	-----------------	---------------------	----------------	----------------	----------

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Monsieur Charlie BARLA**, Responsable Scientifique et Technique de la **Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président, et pour les affaires concernant le projet CISAM+ (PIA4), n°ANR-21-EXES-0001.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA**, **Madame Nathalie FENOUIL**, Responsable administrative de la CISAM, reçoit également délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles **2**, **3** et **4**, à l'exception des conventions d'application et de leurs avenants ainsi que des fiches navettes liées aux accords-cadres.

Chapitre I Affaires financières

Article 2

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la CISAM sur le projet CISAM+ (PIA4), n°ANR-21-EXES-0001.

Chapitre II Gestion des moyens

Article 3

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions d'application en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants ainsi que les fiches navettes en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes qui suivent :

- Congés
- Procès-verbaux d'installation
- Compte-rendu d'entretien professionnel individuel
- Attestation de présence des stagiaires
- Conventions de stage (pour une durée inférieure à 2 mois)
- Autorisation de départ à l'étranger
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de la CISAM, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 février 2024

Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université